

Communiqué des organisations syndicales CGT FO FAFPT CFTC SDU-CLIAS/FSU SUD-CT de la Fonction publique territoriale

Retraites : dans l'unité syndicale, les agents de la Fonction publique territoriale disent « NON ! » au projet gouvernemental de réforme des retraites et exigent l'ouverture de réelles négociations

Les droits à la retraite des agents de la Fonction publique territoriale sont fortement menacés par le projet gouvernemental.

Composée à plus de 60% de femmes, à près de 80% d'agents de catégorie C et comprenant de nombreux métiers à fortes pénibilité et dangerosité, la Fonction publique territoriale est pleinement concernée par les effets régressifs du projet de réforme.

Les agents de la Fonction publique territoriale l'ont bien compris et se mobilisent de façon croissante à chaque journée d'action depuis le 7 septembre. Depuis le 12 octobre, dans de nombreuses collectivités, elles et ils sont de plus en plus nombreux à poursuivre l'action sous des formes diversifiées.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT FO FAFPT CFTC SDU-CLIAS/FSU SUD-CT de la Fonction publique territoriale appellent les agents :

- **A se mettre massivement en grève le 19 octobre et à participer toujours plus nombreux aux manifestations et rassemblements dans le cadre de la journée unitaire d'action interprofessionnelle**
- **Après le 19, sur l'ensemble du territoire, à continuer d'agir en élevant le rapport de force au plus haut niveau possible, y compris par la grève reconductible là où les conditions sont réunies**

Elles appellent enfin à un rassemblement régional de leurs organisations d'Ile de France le jeudi 21 octobre 2010 à partir de 13 heures 30 au Ministère de la Fonction publique, rue de Grenelle à Paris¹, pour interpeller le ministre Woerth et le secrétaire d'Etat Tron sur les revendications des personnels territoriaux en matière de retraite, de salaires et d'emploi.

Elles considèrent que le gouvernement doit renoncer à imposer son projet et qu'il doit ouvrir de réelles négociations pour construire l'avenir de nos retraites sur des bases de progrès social.

Le 18 octobre 2010

¹ Lieu précis de rendez-vous à confirmer ultérieurement